



ATTAC Cergy,  
L'Association pour une Citoyenneté européenne de résidence  
La Lettre de la citoyenneté,

vous invitent à une conférence-débat sur

## Le droit de vote des étrangers vivant en France.

*avec la participation de Bernard Delemotte, responsable de La Lettre de la citoyenneté, et Paul Oriol, animateur de l'Association pour une Citoyenneté européenne de résidence.*

**le vendredi 5 décembre 2008  
à 20h30 au LCR Les Chênes**

À quelques mois de l'élection européenne, il est temps de faire le point sur le droit de vote des étrangers vivant en France. Depuis 1992, les citoyens de l'Union européenne résidant dans notre pays, originaires de l'un des 27 États membres, peuvent voter en France, mais seulement pour les élections municipales et européennes. Mal informés, non motivés, ils votent peu... !

Les ressortissants des autres États, dits « tiers », régulièrement établis en France, qu'ils soient maliens, suisses, canadiens ou algériens, même s'ils travaillent et vivent en France depuis des années, y paient leurs impôts et envoient leurs enfants à l'école, ne peuvent pas du tout voter !

Selon les sondages réalisés de 1994 à 2008, les Français, comme dans plusieurs autres pays d'Europe, sont de plus en plus favorables au droit de vote de *tous* les étrangers.

Une loi positive déjà votée en 2002 est, depuis, restée en panne au Sénat ! Lors de la révision constitutionnelle de juin dernier, le gouvernement et sa majorité ont encore laissé passer l'occasion de sortir de cette impasse démocratique !

**Jusqu'à quand cela va-t-il durer ? Venez en débattre avec nous...**

